

LE PETIT GUERICIEN

Bulletin municipal de Guiry en Vexin



DECEMBRE 2020

Michel CATHALA
Maire de Guiry en Vexin

Le conseil municipal a reconduit, à l'unanimité, sa confiance à Michel Cathala, qui entame ainsi son 3^o mandat de maire. Ont été nommés comme 1^o adjoint, Danièle Terrien et, comme 2^o

adjoint, Dominique Flament. A noter que la nouvelle équipe communale a été renouvelée à 50%.



De haut en bas : *Timothée Jaillet, Dominique Bersier, Jean Baptiste Mathon, Dominique Flament (2°adjoint), Elisabeth Le Boucher, Agnès Bernard, Nicolas de Maistre, Gabriel de Montfort, Danièle Terrien (1° adjointe), Sophie Muller, Michel Cathala (maire)*

Accueil à la mairie

La mairie est ouverte tous les lundis et mardis de 14h à 17h et le vendredi de 17h30 à 19h.
Pour contacter le maire : 01 34 67 40 41 ou mairie.guiry-en-vexin@wanadoo.fr

Inscription sur les listes électorales

Plusieurs élections sont prévues en 2021 : les départementales et les régionales. Les dates exactes ne sont pas encore fixées. Pour vérifier votre inscription et votre bureau de vote, aller sur le site www.service-public.fr

Droit de préemption de la mairie

Les mairies ont plus de temps, à cause du confinement dû au à la COVID 19, pour faire jouer leur droit de préemption lors de la vente d'un terrain, d'un appartement ou d'une maison. Le délai qui, en temps normal, est de deux mois à compter de la notification du notaire, est suspendu jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire, fixé, à l'heure actuelle, au 16 février.

Commission Communale d'Action Sociale

Cette commission animée par Danièle Terrien se tient à votre disposition pour tous besoins d'ordre social. N'hésitez pas à prendre contact avec elle le mardi de 14h à 17 h à la mairie ou en téléphonant au 01 34 67 40 41.

Concernant les personnes recevant de la Commission la Gazette du val d'Oise ou l'écho régional, la distribution a lieu tous les mercredis. Si vous ne l'avez pas reçu, prévenez Danièle Terrien.

L'eau distribuée à Guiry a reçu en 2019 le label A c'est-à-dire « eau de bonne qualité »

BUDGET

Celui-ci a été voté plus tardivement que d'habitude, c'est-à-dire après le premier confinement. En voici les principaux éléments

RESULTAT 2019

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

D'une année sur l'autre le budget de fonctionnement (dépenses et recettes) reste stable.

- Les dépenses ordinaires de fonctionnement, les charges de gestion courante et les charges de personnel se sont élevées à 102 796,17 €

- Les recettes de fonctionnement se sont établies à 131 657, 02 €. Elles proviennent des impôts et taxes à hauteur de 105 327,85 €, composés des impôts locaux, 53 248 €, des taxes additionnelles, 39 951,85 € et des attributions de compensation, 12 128 €.

Les recettes comprennent également les dotations et participations à hauteur de 23 287,68 €, et les produits exceptionnels pour 3 024 €.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'investissements ont été faibles en 2019 : 19 795,53 €.

Il s'agit principalement du diagnostic de l'église et de la sacristie établi par un architecte des monuments historiques.

En effet plusieurs parties de l'église sont endommagées, entraînant notamment de nombreux excès d'humidité dans l'église et des dégâts des eaux dans la sacristie (voir dans la rubrique travaux).

- En recettes, les dotations et subventions se sont montées à 124 122,42€

LE BUDGET PREVISIONNEL 2020

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont estimées chacune à 164 863, 79 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'investissement vont concerner essentiellement les premiers travaux de l'église et de la sacristie pour un montant de 32 196 €. (Voir l'article sur les travaux).

Les autres dépenses prévues en 2020 sont :

. La pose d'un brise-vue autour des appartements de l'ancienne école et dans la cour du foyer rural, pour un montant de 2700 € HT

. La rénovation du calvaire situé à l'embranchement de la route du Tillay et de la rue saint Nicolas pour un montant de 3687 € HT

. L'embranchement de l'autel situé dans la chapelle latérale sud de l'église pour un montant de 2701 € HT

- Les recettes d'investissement 2020 estimées à 145 789,16 € viennent principalement des reports d'investissements, 100 966,02 €, des dotations, 29 100 € et de subventions, 15 723,14 €.

Le maire se tient à votre disposition pour toutes questions sur le budget de la commune.

LES TRAVAUX DE L'EGLISE

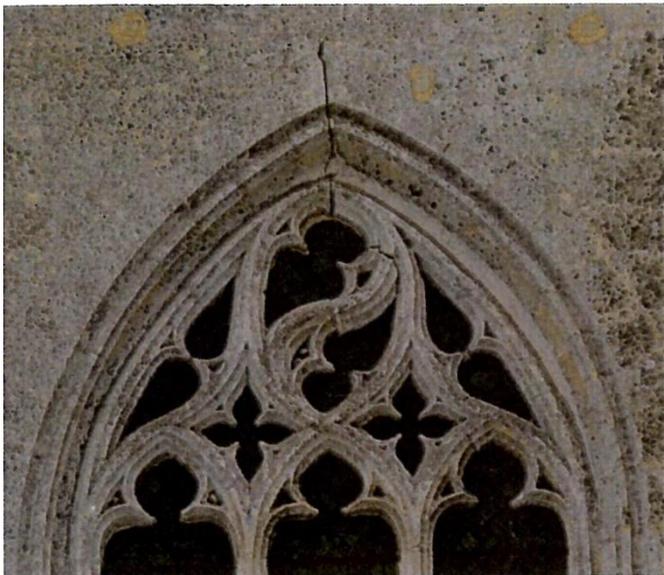
Cet édifice religieux est considéré par les spécialistes comme **une des trois plus riches** du val d'Oise, après celles de Pontoise et de Vétheuil. En effet, elle contient un important mobilier classé, que Claude Terrien, Président de l'association de sauvegarde de l'église saint Nicolas de Guiry aura plaisir à vous faire découvrir. Une visite de l'église pour les habitants du village est d'ailleurs prévue en 2021.

Il faut savoir que cette église est toujours très appréciée. **Entre 500 et 700 personnes** la visitent chaque année : journées du patrimoine, visites organisées pour des groupes, festival de musique du Vexin.

En regardant les comptes rendus des conseils municipaux de Guiry, on s'aperçoit que les municipalités successives se sont toujours attachées à **préserver ce patrimoine** exceptionnel du val d'Oise : mise hors d'eau, consolidation de la façade, réfection des voûtes, des statues, travaux de drainage, et, ces dernières années, protection anti-pigeons et mise en valeur et restauration de diverses pièces du mobilier. Vous en avez eu connaissance au fur et à mesure dans les bulletins de l'association saint Nicolas, « le Dôme ».

Aujourd'hui plusieurs **travaux d'urgence** sont à opérer. D'une part, le ruissellement des eaux de pluie sur la sacristie, bâtiment mal conçu et mal protégé, et d'autre part des remontées d'humidité dans l'église, ont entraîné de nombreuses fissures et ouvertures de joints, pouvant à

terme être dangereuses. Il convient donc de restaurer la maçonnerie du chevet et de la sacristie et assainir la sacristie.



Détail de la baie nord du chœur

Détail de la charpente de la sacristie

De plus, des opérations malheureuses, comme **l'arrachage de la chaire**, entraînant la détérioration de la moitié de la colonne qui la recevait, la construction de la sacristie contre un des vitraux et le bouchage de la moitié d'un autre vitrail par des pierres, nécessitent des travaux de restauration.

Des **appels d'offre** auprès des entreprises sont en cours. L'ensemble des travaux devant se monter à au moins 300 000 € Les financements se feront par des emprunts, en cours de négociation, sachant que des subventions (Etat, Région, Département, Fondation du patrimoine) sont attendues pour environ 80 % du montant des travaux, l'église étant éligible à ces aides, au titre de bâtiment classé Monument Historique.

LA COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Cette année, la commune a célébré la libération de la France le 11 novembre 1918, dans des conditions particulières. En effet, du fait de la pandémie due à la COVID 19, la participation a été limitée aux membres du conseil municipal. Ont été honorées la mémoire des morts du village tombés au champ d'honneur lors des deux dernières guerres, ainsi que celle des vingt soldats français morts en Afrique cette année, dans la lutte contre le terrorisme



ANNONCES

Naissance le 16 octobre de Flore Weisheimer,

filie d'Aline Lambin et de William-Walter Weisheimer

Mariages le 1^{er} août de Gilles Montenach et Ludivine Cornel

et le 26 septembre de Kevin Bidart et Margot Ottenwaelder

Décès le 15 octobre de Florence Wa

RAPPELS

1 L'usage des **tronçonneuses, tondeuses et autres engins bruyants** est réglementé :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 19h

2 Depuis le 1^o juillet, seuls les **bacs de poubelle** fournis par le SMIRTON du Vexin (bacs portant le logo du syndicat) sont collectés.

3 Il est interdit de **brûler des déchets verts** que ce soit à l'air libre ou dans un incinérateur. En effet ils dégagent des substances toxiques, occasionnent des troubles du voisinage (odeurs, fumées), et des risques d'incendie. Votre responsabilité peut être engagée et vous êtes passible d'une amende. Utiliser les en paillage, compost ou apporter les à la déchetterie.

***Ouverture de la déchetterie de Vigny
jusqu'au 31 mars 2021***

Lundi et mercredi de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12 h et de 14h à 17h

Dimanche de 9h à 12h

La déchetterie est fermée

le 25 décembre et le 1^o janvier

***Ouverture du bureau de poste
à la mairie d'Avernes***

Lundi : 8h30-9h30 et 16h-18h

Mardi : 16h-18h

Jeudi : 8h30-9h30 et 16h-18h

Vendredi : 16h-18h

Samedi : 10h-12h

Connaissez-vous « la Vexine » ?



Ce n'est pas une nouvelle race animale sélectionnée par des passionnés, mais un drôle d'engin sur quatre roues créé pour que les personnes à mobilité réduite ou celles qui éprouvent des difficultés sur de longs trajets puissent se promener à travers nos campagnes avec les randonneurs.

Elle a été conçue dans l'ancienne étable d'Odile HUPPE à la Ferme d'en Haut, mise au monde par Eric et Claudine CORBEL dans leur usine de prototypage. Elle fut mise au pré et fit ses premiers tours de roues dans les allées du Parc du château chez Jacques de MAISTRE, Roselyne et Gabriel de MONTFORT. Elle poussa même l'audace jusqu'à s'aventurer chez Pierre et Adrienne MULLER-LASSERRE aux archers de Guiry pour y décocher quelques flèches, en compagnie de ses amis, aux lisières du Bois de Morval.

C'est vrai, elle ne roule pas très vite, seulement au pas d'un piéton, mais elle sait emporter une personne sur son fauteuil roulant ou encore jusqu'à trois personnes sur ses sièges amovibles en se déjouant des ornières dans les chemins gras.

C'est au moment où il fallut lui trouver un nom que ses origines et la considération que ses créateurs entendaient donner à la notion de territoire que le nom « **Vexine** » a pris toute sa signification.

Quelle drôle d'idée de concevoir un véhicule pour accompagner des marcheurs ; il fallait la trouver celle-là !

Aujourd'hui elle circule, fiérote avec ses nouveaux amis randonneurs, sur nos chemins ruraux dévoilant à ceux qui ont des difficultés à marcher, la beauté de nos paysages, ravivant les souvenirs de nos aînés ou initiant les plus jeunes à la connaissance de l'environnement forestier ou agricole. Peut-être l'avez-vous déjà croisée sur les communes alentour ?

Le Parc Naturel régional du Vexin a, dès le début, soutenu cette initiative et permis à l'association ESCAPADE LIBERTE MOBILITE de faire évoluer son projet de création d'un nouveau service d'accessibilité aux activités de pleine nature.

Comme on le dit au Parc « une autre vie s'invente ici ».

<https://youtu.be/gHWLDcLAQFM>